

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD SUSTAINABLE EURO SHORT DURATION

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS
FR0000027609 - IC

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances libellés en euro

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 1 an, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : ICE BofAML 1-3 Year Corporate. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion active du risque de taux et du risque de crédit en investissant sur des obligations de maturité courte. Le risque de taux sera géré de manière indépendante dans une fourchette de sensibilité de -2 à +5. Pour construire son portefeuille, le gérant procède à sa propre analyse des obligations et titres de créances négociables libellés en euro, de tout rang de subordination, à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entreprises, des institutions financières et des Etats. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci. Les investissements libellés dans une devise autre que l'euro et l'exposition au risque de change ne peuvent dépasser 10% de l'actif net.

Les investissements portent essentiellement sur des titres notés dans la catégorie investment grade par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, jusqu'à 100% maximum de l'actif net.

L'investissement en obligations notées dans la catégorie spéculative / high yield par les agences de notation ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou non notées par une agence, se fera dans la limite de 20% maximum de l'actif net.

Le portefeuille est composé :

- à hauteur de 100% maximum de l'actif net d'obligations et titres de créances principalement libellés en euro et notés investment grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ;
 - à hauteur de 20% maximum de l'actif net d'obligations et de titres de créances principalement libellés en euro non notés ou notés dans la catégorie high yield ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence ;
 - à hauteur de 20% maximum de l'actif net d'obligations convertibles contingentes,
 - à hauteur de 10% maximum de l'actif net d'obligations convertibles de type obligataire ;
 - à hauteur de 10% maximum de l'actif net d'OPCVM ou FIA monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français qui peuvent être gérés par la société de gestion.
- L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM ou FIA qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
- à hauteur de 5% maximum de l'actif net d'actions ordinaires provenant d'une conversion ou d'échange de dettes.

Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Dans le cadre de la gestion ISR, les analystes-gérants procèdent à l'analyse des sociétés en portefeuille à l'aune de critères

extra-financiers. Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à partir d'un modèle propriétaire partagé par les équipes actions et obligataires. Les analystes-gérants responsables sectoriels établissent ainsi une note ESG interne entre 1 et 5 (5 étant la meilleure note) pour chaque entreprise fondée sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

Sur la base de ces grilles d'analyse ESG internes nous avons élaboré un processus taux qui :

- Limite à 30% du portefeuille la part d'émetteurs ayant une note inférieure ou égale à trois pour les fonds de catégorie Investment Grade,
- Proscrit les émetteurs ayant une note inférieure ou égale à 2.

La méthodologie de couverture des émetteurs par une analyse ESG est détaillée dans le prospectus.

Processus de sélection ISR : l'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes d'un indice composite constitué à 90% du ICE BofAML 1-3 Year Corporate et à 10% du ICE BofAML BB-B Euro High Yield Non-financial Fixed Floating Rate. Afin de couvrir la plus large part des sociétés de l'univers, il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournie par notre partenaire de notations extra-financières.

L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net. Dans la limite d'une fois l'actif net, la Sicav peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 100% de l'actif net) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés ou organisés et/ou de gré à gré, pour couvrir ou exposer le portefeuille au risque de taux, de change et de crédit. La Sicav peut investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en Fonds communs de titrisation.

La Sicav pourra investir à hauteur de 100% maximum de l'actif net dans des titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

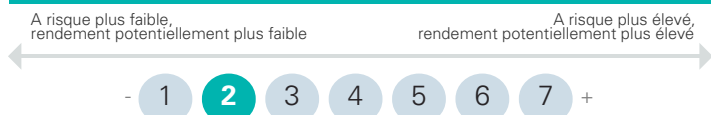
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 1 an.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au risques de taux et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Néant

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	1,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,22%*
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

Commission de performance	20% de la performance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence (a)
---------------------------	---

Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice :	0,16%
---	-------

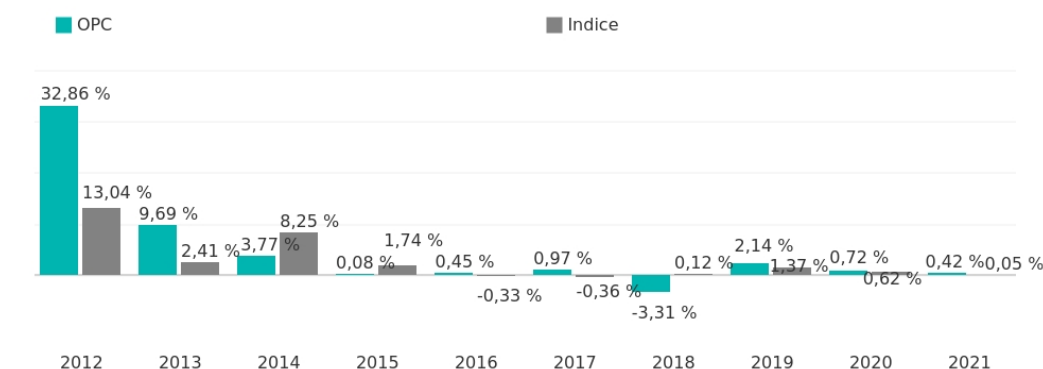
*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30/09/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(a)

Performances passées



Jusqu'au 15/04/2015 : Merrill Lynch Emu corporate
à compter du 16/04/2015 : Eonia capitalisé +1%
à compter du 01/09/2018 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 18/12/2002

Devise : EUR

Indicateur de référence :

ICE BofAML 1-3 Year Corporate
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.
Dénomination de la Sicav à compter du 31/08/2018 : Lazard Euro Short Duration

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **20/06/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.